

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
août
2013

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 12 août 2013 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

- M. Martin Lapierre, maire
- M. Martin Lacasse, conseiller
- M^{me} Lynda Carrier, conseillère
- M. François Audet, conseiller
- M. Richard Turgeon, conseiller
- M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Denis Labbé, directeur général et Nicolas St-Gelais, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Martin Lapierre déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

130801

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2013 est adopté tel que rédigé.

2. Le procès-verbal de correction du 15 juillet est adopté tel que rédigé.

3. Le procès-verbal de la séance ajournée du 15 juillet 2013 est adopté tel que rédigé.

Adopté

130802

COMPTES

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 663 296,92 \$ et celui des revenus de 397 217,10 \$ pour le mois de juin 2013 sont approuvés tels que présentés.

Adopté

RAPPORT DU MAIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉPÔT DE PÉTITION

Le directeur général procède au dépôt de la pétition des résidents qui s'opposent à ce qu'un nouveau tracé de VTT passe dans certaines rues du village, soit la rue St-Thomas, l'avenue Commerciale et l'avenue Royale.

130803

RAPPORT FINANCIER 2012

Il est proposé par François Audet
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le directeur général dépose le rapport financier préparé par Lemieux Nolet comptables professionnels agréés en date du 12 août 2013. Les revenus consolidés sont de 7 353 544 \$ et les charges sont de 3 418 767 \$, laissant un excédent d'exercice de 3 934 777 \$ moins les revenus d'investissement de 2 898 591 \$, laissant un excédent de fonctionnement de l'exercice avant conciliation de 1 036 186 \$. Les éléments de conciliation à des fins fiscales de (828 672 \$), laisse un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 207 514 \$, constitué d'un montant de 188 905 \$ pour la municipalité et de 18 609 \$ pour l'organisme contrôlé.

Adopté

130804

RÈGLEMENT 10-221

Annulation de solde disponible

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a entièrement réalisé l'objet du règlement 10-221 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU que le coût réel des travaux s'élève à 1 551 398 \$;

ATTENDU qu'il existe un solde de 2 590 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement 10-221 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Que le montant de la dépense est réduit à 1 551 398 \$ et que l'emprunt du règlement n° 10-221 soit réduit de 2 590 000 \$ à 0 \$.

2. Que la municipalité a touché des revenus des promoteurs pour 1 691 698 \$ qui excèdent le coût réel des travaux.

3. Une copie certifiée de la présente résolution est transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adopté

RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION 2012

M. le maire procède à la lecture du rapport sur les indicateurs de gestion 2012 selon l'article 17.6.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) portant sur les indicateurs de gestion obligatoires et certains facultatifs.
Adopté

130805

CARBURANT DIESEL

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de carburant diesel;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 12 août 2013;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La municipalité accepte la soumission de Philippe Gosselin et associés ltée au taux soumissionné en date du 9 août 2013, soit 1.0995 \$ pour le diesel clair et un taux de 0.8975 \$ pour le diesel coloré.
Adopté

130806

PROGRAMME TECQ – TAXE SUR L'ESSENCE

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à des invitations de soumissions pour les études de caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine pour la phase 2 du Développement 279 dans le cadre du programme (TECQ);

CONSIDÉRANT que le résultat des soumissions se lit comme suit :

Inspec-sol inc.	26 150 \$
Les Services exp inc.	13 223 \$
LVM	10 750 \$

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le plus bas soumissionnaire conforme étant LVM au montant de 10 750 \$, le conseil accorde le contrat et autorise le directeur général et le directeur général adjoint à signer les documents.
Adopté

130807

DÉROGATION MINEURE
1370, CHEMIN DU LAC-SAINT-CHARLES
LOTS 2 820 858 ET 2 820 861

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 1370, chemin du Lac-Saint-Charles ont produit une demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment complémentaire d'une grandeur de 20 pieds par 30 pieds, soit l'équivalent de 55.74 m² avec une hauteur de 16 pieds et que le chalet a une superficie de 60 m²;

CONSIDÉRANT qu'avis public a été donné et que le conseil a donné

l'opportunité aux personnes intéressées d'être entendues;

Il est proposé par Richard Turgeon
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil accepte la recommandation CCU130703 du comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accorder une dérogation mineure au 1370, chemin du Lac-Saint-Charles pour la construction d'un bâtiment de 55.74 m² et que la hauteur totale du bâtiment doit être de 12 pieds jusqu'à son sommet et que le plancher doit être situé au niveau du sol existant et que la hauteur du bâtiment doit être mesurée à partir de la hauteur moyenne du sol naturel.

Adopté

130808

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
3540, RANG NORD-EST - ZONE 103-A

CONSIDÉRANT que Ferme Nordecque inc. a procédé à une demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment servant à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT les contraintes physiques qui se présentent sur le terrain, soit la présence de lignes de transport d'énergie d'Hydro-Québec et qu'il y a d'autres bâtiments à proximité;

CONSIDÉRANT que Ferme Nordecque inc. propose l'implantation d'une haie d'un facteur de 0.9 et de démolir l'étable 2;

CONSIDÉRANT qu'avec le nouveau projet le nombre d'unités animales est à la baisse;

CONSIDÉRANT qu'avis public a été donné et que le conseil a donné l'opportunité aux personnes intéressées d'être entendues;

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil accorde une dérogation mineure au 3540, rang Nord-Est, pour les motifs évoqués dans les considérants. De plus, le conseil, suivant la recommandation CCU130702, demande que l'ingénieur fasse la démonstration à la municipalité que la haie brise-vent atteindra le facteur de 0.9 et que la l'étable 2 soit démolie dans les deux ans suivant la fin du permis de construction de la nouvelle vacherie.

Adopté

AVIS DE
MOTION

Je, François Audet, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement sera présenté lors d'une séance subséquente à l'effet d'adopter un règlement visant à citer à titre d'immeuble patrimonial l'ancien clocher de l'école des garçons de Saint-Charles-de-Bellechasse.

François Audet, conseiller

AVIS DE
MOTION

Je, Lynda Carrier, conseillère, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement sera présenté lors d'une séance subséquente à l'effet

d'adopter un règlement visant à citer à titre d'immeuble patrimonial l'ancien couvent de Saint-Charles-de-Bellechasse.

Lynda Carrier, conseillère

AVIS DE
MOTION

Je, Réjean Lemieux, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement sera présenté lors d'une séance subséquente à l'effet d'adopter un règlement visant à citer à titre d'immeuble patrimonial la chapelle Sainte-Anne de Saint-Charles-de-Bellechasse.

Réjean Lemieux, conseiller

AVIS DE
MOTION

Je, Richard Turgeon, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement sera présenté lors d'une séance subséquente à l'effet d'adopter un règlement visant à citer à titre d'immeuble patrimonial la chapelle de la Sainte-Vierge de Saint-Charles-de-Bellechasse.

Richard Turgeon, conseiller

AVIS DE
MOTION

Je, Martin Lacasse, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement sera présenté lors d'une séance subséquente à l'effet d'adopter un règlement visant à citer à titre d'immeuble patrimonial le calvaire de Saint-Charles-de-Bellechasse.

Martin Lacasse, conseiller

AVIS DE
MOTION

Je, François Audet, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement sera présenté lors d'une séance subséquente à l'effet d'adopter un règlement visant à citer à titre d'immeuble patrimonial la croix de chemin du rang Sud-Ouest de Saint-Charles-de-Bellechasse.

François Audet, conseiller

AVIS DE
MOTION

Je, Lynda Carrier, conseillère, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement sera présenté lors d'une séance subséquente à l'effet d'adopter un règlement visant à citer à titre d'immeuble patrimonial la croix de chemin du rang de l'Hêtrière de Saint-Charles-de-Bellechasse.

Lynda Carrier, conseillère

AVIS DE
MOTION

Je, Martin Lacasse, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement sera présenté lors d'une séance subséquente à l'effet d'adopter un règlement visant à citer à titre d'immeuble patrimonial la croix de chemin face à la route Gosselin de Saint-Charles-de-Bellechasse de Saint-Charles-de-Bellechasse.

Martin Lacasse, conseiller

AVIS DE
MOTION

Je, Richard Turgeon, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement sera présenté lors d'une séance subséquente à l'effet d'adopter un règlement visant à citer à titre d'immeubles patrimoniaux l'église Saint-Charles-Borromée et le cimetière de Saint-Charles-de-Bellechasse.

Richard Turgeon, conseiller

AVIS DE
MOTION

Je, Réjean Lemieux, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement sera présenté lors d'une séance subséquente à l'effet

d'adopter un règlement visant à citer à titre d'immeuble patrimonial la glacière de Saint-Charles-de-Bellechasse.

Réjean Lemieux, conseiller

AVIS DE
MOTION

Je, François Audet, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement sera présenté lors d'une séance subséquente à l'effet d'adopter un règlement visant à citer à titre d'immeuble patrimonial les 2815-2815A, avenue Royale (hôtel de ville et presbytère) de Saint-Charles-de-Bellechasse.

François Audet, conseiller

130809

SUBVENTION
COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT que les crédits du comité local de développement sont épuisés pour les versements de subventions favorisant la construction dans la municipalité;

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 25 000 \$ comme prévu au budget du comité local de développement.
Adopté

130810

DÉVELOPPEMENT 279
VENTE DE TERRAINS

CONSIDÉRANT qu'un entrepreneur a déposé une demande d'achat pour plusieurs terrains dans le Développement résidentiel 279;

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte la vente des lots 5 283 370, 5 283 371, 5 283 372 et 5 283 373, 5 282 374, 5 283 375, 5 283 376, 5 283 377, 5 283 378, suivant les promesses d'achat intervenues avec la municipalité.

2. Le conseil autorise le maire et le directeur général à signer le contrat de vente avec Construction et rénovation L.G. inc., suivant les promesses d'achat intervenues avec la municipalité.
Adopté

130811

FIBROSE KYSTIQUE QUÉBEC
RANDONNÉE CYCLISTE

CONSIDÉRANT que Fibrose Kystique Québec organise une activité cycliste qui se tiendra à Saint-Charles-de-Bellechasse le 7 septembre 2013;

CONSIDÉRANT que l'organisme a déposé un certificat d'assurance pour couvrir la responsabilité de l'événement;

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise la tenue de l'activité cycliste le 7 septembre 2013.

2. Le conseil autorise le directeur général à signer les documents nécessaires pour que Fibrose Kystique Québec puisse tenir son activité.
Adopté

CINÉMOMÈTRE PHOTOGRAPHIQUE (RADAR PHOTO)

Les membres du conseil sont informés que la Sûreté du Québec et le ministère des Transports du Québec (MTQ) procéderont à l'installation d'un cinémomètre qui sera installé vers le printemps 2014 entre le rang de l'Hétrière et l'intersection de l'avenue Royale et de la route 279.

OLÉODUC

Les membres du conseil sont informés par Martin Lacasse et le directeur général que TransCanada étudie la possibilité de construire un oléoduc de 1,1 M de barils par jour dans le cadre de ce projet en version préliminaire. Il est prévu qu'il traverse la municipalité dans sa partie extrême est et que leurs corridors privilégiés sont les lignes hydroélectriques, les autoroutes et les voies de chemin de fer. Considérant que le secteur visé est situé à proximité des prises d'eau potable, la municipalité a déjà fait valoir l'existence de celles-ci et des contraintes qui y sont rattachées et TransCanada étudie actuellement la demande de la municipalité.

130812

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – SUBVENTION

Il est proposé par Richard Turgeon
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accuse réception d'une promesse de subvention de 14 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal et que des travaux supplémentaires pourront être réalisés.
Adopté

130813

CONTRAT GRAND MÉNAGE HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil entérine l'octroi d'un contrat pour effectuer le grand ménage de l'Hôtel de Ville à Net plus au montant de 1 868,34 \$, incluant les taxes, étant le plus bas soumissionnaire conforme, l'autre soumissionnaire étant Adèle au montant de 2 383,99 \$.
Adopté

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

Le directeur général informe les membres du conseil que le ministre de la Santé et des Services sociaux a décerné un certificat de reconnaissance à la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse à titre de municipalité amie des aînés. Il est également souligné l'excellent travail du comité de la politique familiale et des aînés.

130814

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION BUDGET 2013 RÉVISÉ

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte le rapport d'approbation budgétaire qui prévoit des revenus de 110 760 \$ et une contribution de la Société d'habitation du Québec de 15 471 \$ et la participation de la municipalité de 1 719 \$ au déficit de l'Office municipal d'habitation.
Adopté

130815

CPTAQ ÉGOUT PLUVIAL

CONSIDÉRANT que les ingénieurs de la municipalité ont réalisé la conception des plans pour desservir un nouveau secteur de la municipalité qui est inclus dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT la mise en place de nouvelles techniques pour la gestion des réseaux d'égouts pluviaux;

CONSIDÉRANT qu'il est obligatoire d'installer une conduite d'égout pluvial sur les lots 4 734 833 et 4 734 834;

CONSIDÉRANT l'urgence de la réalisation des travaux;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le dépôt d'une demande d'autorisation pour une fin autre que l'agriculture, soit pour l'installation d'une conduite d'égout pluvial d'une longueur d'environ 260 m.

2. Le conseil demande à la commission que soit ajoutée à l'usage d'une conduite d'égout pluvial une servitude temporaire et permanente sur les lots afin de réaliser les travaux.

3. La présente demande s'inscrit à l'intérieur d'un plan d'aménagement d'ensemble.

4. La présente demande est conforme à la réglementation municipale.
Adopté

130816

DÉVELOPPEMENT 279 - PHASE 1.3

FRAIS PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil accepte la proposition du 30 juillet 2013 de BPR Infrastructure inc. sur une base forfaitaire au montant de 17 000 \$ pour la réalisation des plans et devis techniques, les relevés, les plans et profils des conduites, la vérification de la capacité du bassin de sédimentation et de l'estimation de coût pour le prolongement de la rue Asselin.

Adopté

130817

SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DE SAINTE-CLAIRE

Il est proposé par Richard Turgeon
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise la participation de M. le maire au souper-bénéfice la Société du patrimoine de Sainte-Claire le 21 septembre 2013 et autorise le remboursement des frais encourus.

Adopté

130818

PARC DION ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le remboursement des factures pour les frais encourus pour des améliorations au parc Dion et également le paiement de factures jusqu'à concurrence d'un montant de 1 000 \$ pour l'organisation d'une activité communautaire qui se tiendra au parc et sera ouvert à l'ensemble de la population.

2. Le conseil autorise le directeur général à procéder à l'émission d'un permis de feu pour l'activité communautaire qui se tiendra au parc.

Adopté

130819

NOMINATION COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT que le siège n° 2 est devenu vacant depuis la démission du conseiller Gaétan Esculier;

CONSIDÉRANT que le conseil doit nommer une personne pour combler ce poste qui est réservé aux membres du conseil;

Il est proposé par Richard Turgeon
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil désire nommer François Audet, conseiller au district n° 3, au sein du comité consultatif d'urbanisme au siège n° 2, et ce, pour un mandat se terminant en novembre 2013.
Adopté

130820

TRAVAUX PUBLICS
REMPLACEMENT D'UN VÉHICULE

CONSIDÉRANT que le camion n° 1 présente des réparations importantes à venir à court terme et que celles-ci excèdent de beaucoup la valeur du véhicule;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du véhicule;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le directeur général à procéder à l'acquisition d'un véhicule usagé d'un montant inférieur à 25 000 \$ pour les besoins de la municipalité et que le financement de l'acquisition de ce véhicule sera assumé par le fonds de roulement de la municipalité.

2. Le conseil autorise le directeur général à réaliser les transactions auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour conclure la transaction du futur véhicule.
Adopté

ÉLECTION 2013

Le maire Martin Lapierre annonce aux membres du conseil et à la population qu'il ne sollicitera pas un nouveau mandat en novembre 2013 pour des raisons personnelles et pour continuer à assurer un bon suivi de son entreprise. De plus, il profite de l'occasion pour remercier tous les membres du conseil avec lesquelles il a siégé depuis les 16 dernières années et souligne qu'il a été particulièrement agréable de travailler avec le conseil actuel.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

130821

CLÔTURE

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente séance est close à 21 h 30.

Adopté

Le directeur général

Le maire

Denis Labbé, B. urb.

Martin Lapierre
